

## AIDE AUX RIVERAINS

Un programme d'isolation phonique est proposé par Aéroports de Paris (ADP), prenant en charge de 80 à 100 % les frais d'insonorisation des logements en fonction du revenu des occupants et de la zone de bruit concernée déterminée par un plan de gêne sonore ;

néanmoins ce programme nécessite plusieurs démarches et souvent un an voire deux ou plus pour aboutir.

ADP diffuse régulièrement un magazine baptisé « Entre voisins » tentant d'établir une communication régulière avec les riverains et a ouvert une maison de l'environnement sur la plate-forme, ayant pour but d'informer les habitants sur le trafic aérien et la diffusion du bruit.

<b>AIDE À L'INSONORISATION EN 2010</b>	
<b>DEMANDES REÇUES ÉLIGIBLES</b>	
<b>Demandes individuelles</b>	<b>1235</b>
<b>Demandes groupées</b>	<b>280</b>
Dossiers de travaux ayant fait l'objet d'un avis favorable de la CCAR ( <i>Commission Consultative d'Aide aux Riverains</i> ) en 2010	
<b>Demandes individuelles</b>	
1368 pavillons pour un montant engagé de 17 070 000 euros 302 appartements pour un montant engagé de 1 418 000 euros	
<b>Demandes groupées</b>	
20 pavillons pour un montant engagé de 278 000 euros	
881 HLM pour un montant engagé de 3 338 000 euros	
235 copropriétés pour un montant engagé de 1 721 000 euros	
10 établissements d'enseignement ou à caractère sanitaire et social pour un montant engagé de 1 575 000 euros	